



Ivry-sur-Seine, le 9 avril 2014

## **Généviève Fioraso, nommée Secrétaire d'Etat en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.**

Dès l'annonce de la composition du gouvernement de Manuel Valls et de la nomination de Benoît Hamon au poste de ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Sup'Recherche-UNSA a réclamé la création d'un Secrétariat d'Etat en charge de l'ESR.

Sup'Recherche-UNSA n'a jamais fait des questions de personnes un préalable et prend acte de la nomination de Geneviève Fioraso à ce poste de Secrétaire d'Etat.

Certes, la loi du 22 juillet 2013 n'a pas marqué la rupture qui était attendue par la communauté universitaire et scientifique. François Hollande le laissait entendre lors de sa campagne présidentielle lorsqu'il affirmait que « l'autonomie des universités était un bon principe », refusant de voir plus loin que ce simple slogan. Les analyses critiques et lucides de la LRU, dont les effets se font aujourd'hui cruellement sentir, ont d'autant plus peiné à se faire entendre que les principaux promoteurs ou ardents défenseurs de ladite LRU étaient dans la place.

Sup'Recherche-UNSA attend désormais de la nouvelle Secrétaire d'Etat qu'elle fasse avancer des dossiers qu'elle connaît, en particulier :

- qu'elle tienne les engagements pris en matière de compensation des transferts de charges aux universités (GVT, revalorisation des catégories C et B, exonération des droits d'inscriptions des étudiants boursiers...);
- qu'elle lance immédiatement les chantiers prévus dans le protocole social, dont ceux liés à la problématique de la mutation des enseignants-chercheurs (ce qui ne coûtera pas un centime au budget de l'Etat) et à l'aménagement de services des PRAG/PRCE effectuant un doctorat ; et qu'elle prenne la mesure de l'urgence à préserver l'emploi scientifique ;
- qu'elle intervienne auprès des quelques établissements qui confondent autonomie et indépendance et qui mettent en place des procédures internes qui vont parfois à l'encontre du cadre réglementaire national (cf. le contrôle continu intégral et la suppression de la session de rattrapage...) ou de nos statuts (cf. régime indemnitaire des personnels, procédure d'avancement des enseignants-chercheurs...);

**Sup'Recherche-UNSA attend que des réponses concrètes soient apportées rapidement aux multiples préoccupations de la communauté et sera très attentif aux initiatives qui seront prises par la Secrétaire d'Etat pour marquer sa volonté d'ouvrir une nouvelle ère.**

**Contact :**

**Stéphane LEYMARIE,**

Secrétaire Général, [stephane.leymarie@univ-lorraine.fr](mailto:stephane.leymarie@univ-lorraine.fr) – 06 14 40 39 76

**Sup'Recherche-UNSA**

87 Bis, Avenue Georges Gosnat 94853 IVRY-SUR-SEINE Cedex

Tél : 01 58 46 86

[www.sup-recherche.org](http://www.sup-recherche.org) [sup-r@unsa-education.org](mailto:sup-r@unsa-education.org)